



FLASH INFO "SALAIRES"

Compte rendu de la bilatérale Salaires du 18 juin 2009

LE 25 JUIN, LA NÉGOCIATION SALARIALE DOIT ÊTRE SOUS LA PRESSION DES CHEMINOTS !

Dans le cadre des réunions bilatérales de préparation à la Table Ronde « Salaires » du jeudi 25 juin, la CGT a été reçue le 18 juin par la Direction.

La Direction a souligné l'engagement du Président de la SNCF de ne pas effectuer de blocage salarial, malgré le contexte économique et les prévisions budgétaires.

Elle a rappelé que les salaires des cheminots avaient progressé de +2.4% en 2008.

Cette progression se découpe en +1.5% d'augmentation générale, + 0.58% de majoration de la prime de travail, + 0.32% de majoration de la PFA.

Ensuite, la Direction souligne le peu de marge de manœuvre dont elle disposait par rapport à la prévision d'inflation de +0.3% (voire +0.4%) pour la fin d'année 2009.

Pour la CGT, la Direction ignore le mécontentement et les attentes des cheminots sur la question salariale.

Aux graves attaques sur l'entreprise publique, à la détérioration des conditions de vie et de travail s'ajoute avec gravité la question du pouvoir d'achat.

La CGT a porté fortement la situation de contentieux salarial qui résulte de la désindexation du point en 1982, et qui se porte aujourd'hui à 15%.

Sur l'inflation, la CGT a démontré que, contrairement à la tendance globale due en grande partie à la baisse du prix des carburants, les dépenses incompressibles des ménages (loyer, alimentation, eau, santé,...) ont augmenté de manière significative.

La CGT a également insisté sur le fait que les moyens de répondre aux revendications existent y compris à la SNCF.

Le dividende de 314 M€, versé à l'État pour les années 2007 et 2008, en est l'illustration.

Pour la CGT, ces négociations salariales doivent se traduire par une augmentation significative et non une « mesurette » du niveau de l'inflation voire juste au-dessus.

En ce sens, la CGT a interpellé la Direction sur le fait que le salaire minimum d'embauche à la SNCF se situe à peine 7€ au dessus du SMIC.

Lors de cette réunion, la CGT a de nouveau interpellé la Direction sur la question de la péréquation avec l'indexation des pensions sur les salaires.

De manière plus globale, la CGT a souligné que la revalorisation significative des salaires est la condition indispensable à une réelle reconnaissance de la valeur travail, à la relance de la consommation, de la croissance et de l'emploi.

**Seul le rapport de forces peut contraindre la Direction
à annoncer de véritables augmentations salariales !**

**LE 25 JUIN, EN MULTIPLIANT LES ACTIONS,
METTONS LA NÉGOCIATION SOUS LA PRESSION
ET LE CONTRÔLE DES CHEMINOTS**